



## Contentieux portage salarial

-----  
Par simaryones

Bonsoir,

Je suis salarié en portage salarial depuis septembre 2019 et j'ai posé ma démission en novembre 2020. Je suis en conflit avec la direction et je veux partir le 28 Février. Hors j'ai des chantiers que je n'ai pas fini et je demande un avenant au contrat qui permettrait de solder ce conflit sans dommage financier pour le client. La dirigeant me menace de poursuites pour abandon de chantier alors que je souhaite simplement en finir avec eux et poursuivre les chantiers sous ma propre entité de manière sereine. Les statuts et convention de ce statut sont très obscurs et je ne sais vers qui me tourner pour avoir une information fiable. Impossibilité de me répondre de l'inspection du travail ni d'une juriste. Contours trop flous. De plus il existe deux syndicats patronaux spécifiques au portage mais aucune représentation des salariés. Comment puis je sortir de cette situation au plus vite et vers quelle juridiction peut elle me poursuivre ?

Merci par avance pour vos conseils.

Benjamin

-----  
Par AGeorges

Bonjour Benjamin,

Vu de l'extérieur, il apparaît que vous avez utilisé une société de portage salarial pour vous trouver des clients, et maintenant, vous voulez les abandonner pour vous en occuper directement. Il peut sembler compréhensible qu'ils ne se laissent pas faire.

Depuis 2017, il existe une Convention Collective du portage Salarial, accessible sous internet.

-----  
Par simaryones

Vous avez bien raison, vous êtes un peu trop à l'extérieur pour juger qui profite de qui et il serait trop long de vous décrire la situation ici et devoir me justifier. La convention a changé en 2015 et non en 2017 et je vous invite à la consulter pour comprendre le peu d'informations qu'elle recèle.

Cordialement

-----  
Par AGeorges

La Convention collective de branche des salariés en portage salarial est datée du 22 mars 2017. Elle a été publiée au JO le 30 avril 2017.

Elle a ensuite été complétée et modifiée entre 2018 et 2020 par une petite dizaine d'avenants et quelques accords complémentaires.

Les principaux syndicats CGT, CFDT et FO ont signé cette convention et ils sont là pour vous renseigner et défendre vos intérêts si vous avez un conflit avec votre employeur.

-----  
Par simaryones

J'ai pas appelé encore tout le monde mais déjà l'inspection du travail, un juriste et une délégation régionale CGT et ils n'ont pas pu m'aider. Il n'y a aucune représentation syndicale des salariés spécifique pour le portage salarial. Alors qu'il existe deux syndicats patronaux.

Pour l'instant je n'ai trouvé personne.

EN 2015, c'est l'ordonnance autant pour moi.

-----  
Par AGeorges

Ont signé la convention, pour les salariés :

Organisations syndicales des salariés :  
CGT ; CFDT ; CFTC ; CFE-CGC ; FEC FO.

Adhésion :  
Fédération des Entreprises de Portage Salarial (FEPS), par lettre du 19 décembre 2017 (BO n°2018-11)

NB. On écrit "Au temps pour moi" ...

-----  
Par simaryones

<https://www.lalanguefrancaise.com/orthographe/autant-au-temps-pour-moi/>